

Référentiel d'activité MJPM : les cinq fonctions

L'observation de l'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs a conduit l'ANDP à classer leur activité en cinq fonctions. Toutes ces activités ne sont pas mises en œuvre dans l'exercice de chaque mesure, mais toutes sont accomplies dans le cadre de l'activité professionnelle. Extrait du référentiel métier ANDP (80 pages) diffusé et amélioré par l'association depuis juin 2013.

Fonctions	Activités
Gestion patrimoniale et budgétaire	Communication des relevés de compte
	Élaboration, Information, compréhension du budget
	Information, connaissance, perception des ressources
	Prévoir, régler les dépenses occasionnelles
	Informar, connaître, payer les factures/ charges fixes
	Informar, assurer, connaître le patrimoine
	Réaliser, communiquer, expliquer le compte rendu de gestion
	Equilibrer le budget pour une gestion stable de vie courante
	Expliquer les procédures de mouvements de compte dont la carte solde
	Païement et remboursement des actes médicaux
	Examiner et résoudre la situation d' endettement : solde par créanciers et échéancier
	Effectuer le calcul des frais de tutelle et informer
	Economie ou gestion pour réaliser un projet
	Conseiller sur la conservation, la valorisation ou la modification patrimoniale
Gestion administrative ou juridique	Gestion avec organismes prestataires de ressources
	Accompagner l'ouverture et la compréhension des courriers et documents administratifs
	Préparer, prendre, respecter des engagements contractuels
	Faciliter la conservation, archivage d' une copie des documents administratifs essentiels
	Information et conseil sur les aides sociales légales
	Information et conseil sur les aides sociales extra-légales
	Réalisation et conservation des pièces d'identité ou d'état civil
	Prise en charge des actes médicaux
	Déclaration de médecin traitant
	Intervention d'un service d'aide à la personne : AAD-SAVS-CATTP-SAMSAH-GEM...
	Conseils ou accompagnement relatif aux engagements liés à l' habitation/mode résidentiel
	Conseils ou accompagnements relatifs aux engagements liés au travail
	Conseiller, procéder aux recours administratifs
	Assister, conseiller en procédure civile ou pénale

Promotion des droits de la personne	Evaluer la présence et le soutien familial
	Appréciation des interventions du voisinage (voisin, syndic,
	Evaluer l'adéquation de la mesure
	Faciliter la coopération avec le mandataire
	Informers sur les spécificités de la mesure
	Faciliter le consentement éclairé, l'expression de la volonté
	Préparer une fin ou un allègement de mesure
	Protéger les droits fondamentaux
	Rencontrer l'usager au domicile
	Rencontrer le majeur protégé au bureau ou lieu tiers
	Apprécier l'acceptation et le suivi d'un protocole de soin
	Relais d'un suivi médical régulier : CMP, Hop. De jour...
	Faciliter l'accès aux droits , l'égalité des droits d'usages devant les services sociaux ou publics.
	Réalisation d'un projet personnel , d'un choix de vie
	Protéger par rapport à un risque de danger rapporté à la vulnérabilité ou un tiers
	Favoriser la participation aux dispositifs de la loi 2002-2
Investigation	Ouverture : Analyser le rapport social, Recueillir les avis médicaux du dossier Collecter les informations sur la situation du bénéficiaire. Publicité. Ecoute des attentes, besoins, demandes de la personne protégée Diagnostic et projet d'intervention. Implication d'intervenants en responsabilité.
Transmission	Rendu compte en aval de l'exercice de la mesure- Transmission de dossier Renouvellement, Aggravation ou allègement. Fin de mesure Appropriation par l'usager des facultés de gestion/principe de proportionnalité Recours à un médecin habilité, au médecin traitant Echéances, procédure sortie de mesure